

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2022-32



À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 juillet 2022, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, à l'agora du Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, au Parc des Mésanges, Boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de lotissement no 438, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2022-32 : LOTS PROJETÉS 6 512 875 ET 6 512 876 (65, BOULEVARD DU DOMAINE)

La demande vise à permettre la création de 2 lots dont les frontages minimaux de 18 mètres ne sont pas respectés sur les 2/3 de la profondeur du terrain tel que prescrit à la réglementation:

- Le lot projeté 6 512 875 avec une largeur de 14,68 mètres.
- Le lot projeté 6 512 876 avec une largeur de 15,77 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 juillet 2022.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 JUIN 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
